MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CERFA
N° 14734 * 04

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

# Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.**
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien**

**Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

## 1 Intitulé du projet

Construction d'une centrale photovoltaique au sol de 0,99 MWc a Leuc (11250)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination: ORION ENERGIES

Raison sociale: ORION ENERGIES

N° SIRET: 88293473000046

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Clement-Fromentel

Prénom(s): Hadrien

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A | |

### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

## 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaique au sol, d'une puissance d'environ 998 kWc, sur un terrain de 1,34 ha appartenant a des prives et inutilise depuis plus de 15 ans en raison de sa faible valeur agronomique (parcelles D 80, 82, 98, 99, 100), a Leuc. Le parc sera compose de 1572 modules photovoltaiques de couleur bleue, disposes en tables constituees de rangees de 4 modules a l'horizontale. Leur fixation sera definie en fonction des resultats de l'etude de sol : soit sur des longrines (dont les dimensions seront precisees par l'etude de structure), soit, si possible, sur des pieux battus metalliques ancres a une profondeur de 80 a 150 cm. Un local technique de couleur sable clair, d'une surface de plancher de 14,88 m², abritera un poste de transformation et un poste de livraison. Un piste de circulation peripherique interne de 4 m de large, ainsi qu'une bache incendie de 120 m3, seront egalement amenagees, conformement aus recommandations du SDIS. Le terrain sera cloture et accessible au Nord-Est via un portail a deux battants d'une largeur de 5 m. La solution de raccordement la plus probable est un raccordement a la ligne HTA la plus proche, a 210 m au Nord . Les arbres presents en bordure de terrain seront conserves et completes par des plants d'essences locales partout ou

### 4.2 Objectifs du projet

Dans son Schema Regional d'Amenagement, de Developpement Durable et d'Egalite des Territoires (SRADDET) publie en 2022, et notamment au travers du defi de l'attractivite, la region Occitanie rappelle sa volonte de devenir une region a energie positive et pour cela de multiplier par 2,6 la production des energies renouvelables d'ici 2040. La centrale, implantee sur un terrain aujourd'hui inexploite, permettra de produire 1,2 GWh d'electricite locale et decarbonee par an et d'alimenter 263 foyers en electricite. Enfin, le projet permettra a la Commune de Leuc et a la Communaute de communes du Carcassonnais de percevoir des recettes via les retombees fiscales liees a l'exploitation de la centrale. Les proprietaires du terrain, quant a eux, percevront un loyer au titre du bail emphyteotique signe.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction de la centrale photovoltaique necessitera certains amenagements, mais pas de travaux d'ampleur. S'ensuivra la phase de raccordement au reseau electrique qui sera la derniere etape : raccordement des panneaux entre eux, puis des onduleurs, du disjoncteur, du compteur et du transformateur presents dans le local technique. Les travaux s'etaleront sur une periode de 3 a 5 mois. Ils consisteront en : • La creation de tranchees pour le passage des cables electriques ; • La pose des structures sur pieux battus ; • Le montage et l'installation des modules photovoltaiques sur les structures ; • La mise en place du local technique ; • La pose de la cloture et du portail. Les engins necessaires seront de type : semi-remorque et camion plateau pour l'acheminement du materiel ; vehicule de levage pour manipuler les elements de la centrale ; pelle pour les tranchees. Des onduleurs seront places en bordure de tables. Les modules seront relies entre eux et aux onduleurs via des cables fixes sur les panneaux, puis ces cables descendront dans le sol apres passage par l'onduleur. Des tranchees d'environ 50 cm de diametre et de 80 cm de profondeur seront amenagees sous la voirie afin de faire passer les cables enterres jusqu'au local technique puis jusqu'au point de livraison. La surface stabilisee mise en place dans le parc comprendra une voie peripherique de 4 m de large et une aire stabilisee a l'entree permettant le stationnement des vehicules de maintenance, d'entretien et du SDIS le cas echeant, ainsi que l'acces a la bache incendie et au local technique. Des plants d'essences locales choisis par un pepinieriste viendront completer celles existantes. 390 metres lineaires de haies seront ainsi plantes (arbres de hauts jets, de cepee et arbustes buissonnants).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'electricite produite par la centrale sera injectee en totalite sur le reseau de distribution gere par ENEDIS. Orion Energies assurera l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la centrale de la mise en service jusqu'au demantelement. L'entreprise effectuera des passages preventifs (tous les 1 a 2 ans) et curatifs en cas de materiels defectueux. L'entretien de la centrale sera realise par une fauche mecanique ou par paturage (si exploitant interesse), a raison d'un passage annuel. A l'issue de la phase d'exploitation, la centrale sera entierement demontee par Orion Energies et ses materiaux seront transmis a Soren, eco-organisme agree par les pouvoirs publics pour la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaiques. Le terrain sera quant a lui remis dans son etat initial, etabli avant travaux par un etat des lieux initial.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En raison de la puissance installee de la centrale photovoltaique (inferieure a 1 MWc) et en vertu du Decret n°2022-1688 du 26 decembre 2022, le projet sera soumis a une Declaration prealable.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---|
| Surface cloturee envisagee Nombre de modules et puissance unitaire Hauteur des bords inferieurs et superieurs des tables Dimensions local technique | (1,34, ha) (1572 / 635, modules / Wc) (1,10 / 3,30, m) (6,2 x 2,68 x 3,63 , m) |

## 4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : Voie : Chemin de Fresans

Lieu-dit :

Localité : Chemin de Fresans 11250 Leuc

Code postal : 11250 BP : Cedex :

**Coordonées géographiques**[1]

Long. : 2°19'38"E Lat. : 43°8'39"N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

**Point de départ :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Point de d'arrivée :** Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

**Communes traversées :**

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

Projet sur un terrain en zone A du PLU de Leuc, dont la derniere modification date de fevrier 2019.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☑ | Le site n'est inclus dans aucune zone naturelle protegee. Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF II "Corbieres occidentales" situee a 400m a l'Est. - ZNIEFF I "Plaines de l'Aude a Carcassonne" situee a 1.6 km a l'Ouest. |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☑ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☑ | Selon la Carte Nationale de Probabilite des Zones Humides seuillee 2023, aucune zone humide potentielle n'est presente sur les parcelles du projet. Le milieu humide le plus proche est a 60 m, distance significative ecartant tout impact. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | ☑ | ☐ | La commune est egalement couverte par un Plan de Prevention des Risques d'Inondation (PPRI). Le terrain n'est pas situe dans une zone d'alea. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☑ | ☐ | Le PPRI a ete approuve le 24 novembre 2020, et le projet ne se situe pas en zone inondable. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☑ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☑ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☑ | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|---|---|---|
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☑ | Le site n'est inclus dans aucune zone naturelle protegee. Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : - La zone NATURA 2000 (Directive Oiseaux) " Corbieres occidentales" a 6.17 km a l'EST du site. - La zone NATURA 2000 (Directive Habitats) "Massif de la Malepere" a 4.48 km au Nord-Ouest du site. |
| D'un site classé ? | ☐ | ☑ | |

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

**Veuillez compléter le tableau suivant :**

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☑ | Le site d'etude n'est localise dans aucun perimetre de protection de captage d'eau potable ou d'aire d'alimentation de captage et ne presente pas de relation avec le captage d'eau potable le plus proche. Le projet ne prevoit pas de prelevement d'eau et n'aura donc aucun impact quantitatif ou qualitatif sur la ressource en eau. |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☑ | Le projet ne modifiera pas l'ecoulement des eaux superficielles car il induit une tres faible impermeabilisation et l'eau pourra s'ecouler et s'infiltrer entre les panneaux et dans le sol. Le projet n'est donc pas de nature a modifier la masse d'eau souterraine, que ce soit en phase travaux ou exploitation. Aucun drainage ne sera realise pour le projet. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | La technique d'ancrage par pieux battus ou longrines induit tres peu de materiaux de terrassement excedentaires en phase de construction. Les eventuels excedents issus des excavations seront re-employes localement pour l'amenagement de la piste de circulation. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☑ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | ☑ | ☐ | |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☑ | Le site n'est pas situe en espace protege et ne necessitera aucun defrichement. Le debroussaillage evitera la vegetation en bordure, completee par des essences locales pour creer de nouveaux habitats. Le couvert vegetal se developpera sous les panneaux, favorisant la faune des milieux ouverts. Les travaux seront menes prioritairement hors periodes sensibles pour la |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☑ | Le terrain n'est inclus dans aucun site NATURA 2000. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☑ | La commune est couverte par un PLU. Le terrain, en zone A, est non exploite depuis au moins 2010. Aucun defrichement ne sera necessaire. Le couvert vegetal existant pourra se developper sous les panneaux. |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | Le trafic en phase chantier reste limite. En phase exploitation, le projet ne sera a l'origine d'aucun rejet gazeux ni d'emissions de gaz a effet de serre. Le projet aura, au contraire, un impact positif sur le long terme |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | ☑ | ☐ | Le trafic sera limite aux periodes de chantier au moment de l'installation et du demantelement, soit environ 3 a 5 mois. Une aire de stationnement, de dechargement et de stockage du materiel sera prevue sur le site. Un ensemble de mesures de reduction et d'accompagnement seront mises en oeuvre des le demarrage du chantier jusqu'au demantelement des installations afin de reduire significativement la gene occasionnee pour les riverains |
| | Est-il source de bruit ? | ☐ | ☑ | Le bruit sera limite a la phase de chantier, uniquement pendant les heures ouvrees. Un ensemble de mesures de reduction seront prises pour limiter la gene occasionnee (interdiction des sirenes, etc.) Les equipements |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | Les travaux ainsi que les passages curatifs et preventifs durant la phase d'exploitation seront realises de jour. Ainsi, aucun eclairage artificiel du site ne sera necessaire. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☑ | En phase exploitation, le projet ne sera a l'origine d'aucun rejet gazeux ni d'emissions de gaz a effet de serre. Le projet aura, au contraire, un impact positif sur le long terme puisqu'il permettra d'eviter le rejet dans l'atmosphere de 63 tonnes eqCO2 par an. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | ☐ | ☑ | |
| | Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☐ | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☑ | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☐ | ☑ | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☑ | Le site est situe en dehors de toute zone d'interet archeologique ou patrimonial. En outre, les haies vegetales existantes seront renforcees par des haies d'essences locales afin de masquer entierement la centrale depuis l'exterieur. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☐ | ☑ | Le site est inexploite depuis au moins 2010, aucune activite ne sera donc modifiee ni impactee par le projet. Au contraire, le site a ete liste dans les documents-cadres, comme pouvant accueillir des projets photovoltaiques au sol. |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

N/A

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Impact sur le milieu naturel : Le site n'est inclus dans aucun espace protege et la mise en place du projet ne necessitera aucun defrichement. Le couvert vegetal pourra continuer de se developper sous les panneaux. La plantation d'arbres et d'arbustes d'essences locales pour completer la haie existante creera de nouveaux habitats pour la faune locale. Les travaux seront realises en dehors des periodes de sensibilite pour la faune. Le type de cloture sera choisi de telle sorte qu'il permette le passage de la petite et moyenne faune. Impact sur le milieu physique : les risques de pollutions accidentelles seront limites par la mise en place d'un bac de retention au niveau du local technique. Dans l'hypothese ou malgre les precautions prises, une pollution survenait, Orion Energies mettra en place un plan d'urgence de gestion de la pollution concernee afin de minimiser les impacts sur l'environnement. L'utilisation de pieux battus ou longrines evitera le recours aux fondations beton et assurera l'ecoulement et l'infiltration de l'eau dans le sol. Impact sur le milieu humain : le terrain est situe dans une zone peu dense et accessible par une route peu frequentee, il n'est inclus dans aucune zone d'interet patrimonial ou archeologique. Les haies existantes seront completees afin de masquer completement la centrale depuis l'exterieur. Les travaux et operations de maintenance seront effectues de jour et le trafic des engins limite (volume et temps). Une information au public sera realisee via la pose de panneaux en phase de chantier et en phase d'exploitation.

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse realisee par Orion Energies permet de conclure que le projet devrait etre dispense d'evaluation environnementale. Il s'inscrit dans les objectifs de transition energetique et n'entrainera aucune modification de l'usage de la zone. Le site est situe hors de toute zone naturelle protegee ou d'interet patrimonial ou archeologique. La centrale ne necessite aucuns travaux majeurs pour sa mise en place et est entierement reversible. Son dimensionnement tient compte des elements physiques et naturels en presence. Des haies vegetales seront plantees pour assurer l'insertion paysagere du projet et servir d'habitats a la faune locale. La centrale sera fixee sur des pieux battus ou lestee sur longrines et ne rejette pas d'effluent ni ne contient de polluant. Les materiaux seront entierement recycles a l'issue de l'exploitation sans alteration du

# 8 Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**. | ☐ |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | ☐ |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | ☐ |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | ☐ |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | ☐ |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | ☐ |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | | ☐ |
| 2 | | ☐ |
| 3 | | ☐ |
| 4 | | ☐ |
| 5 | | ☐ |

# 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Clement-Fromentel

Prénom Hadrien

Qualité du signataire Directeur General

À Clichy

Fait le 14-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)